

# **Compte-rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL DE CALVINET du jeudi 30 AVRIL 2015**

## Approbation de la séance du 10 avril 2015 :

Après lecture, le compte rendu de la séance du 10 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

En début de séance Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Annulation délibération PEDT du 10 avril 2015, à la demande du contrôle de légalité de la Préfecture.
- Demande de subvention réserve parlementaire pour la réhabilitation du bâtiment ex « mille club »

Le conseil accepte ces deux points complémentaires

## **- COMMUNAUTE DE COMMUNES**

*Bref compte-rendu :*

*1 : du conseil communautaire du 13 avril au cours duquel les budgets primitifs ont été votés. Le compte-rendu a été adressé aux conseillers municipaux.*

*2 : du bureau des maires du 27 avril. Les principaux points évoqués sont les suivants : école numérique et assistance possible du CIT ; problème des nitrates (l'Etat y a classé de nombreuses communes sans réel fondement – une partie de Calvinet est classée en zone de vulnérabilité – la FDSEA va mener une campagne de contestation et la communauté de communes va poursuivre en justice l'arrêté de classement.*

## **- Cabinet médical**

Présentation du projet d'implantation du cabinet médical reçu de Anne-Sophie et Benoît Voreux sur le terrain qu'ils achèteraient à Monsieur et Madame Louis GASTON,

Cette proposition convient au conseil municipal mais il suggèrera à Anne-Sophie et Benoît Voreux d'acquérir un peu plus de terrain à l'entrée du cabinet afin que les places de stationnement soient sur leur propriété.

D'autre part le conseil municipal accepte d'aménager des parkings en bas de la parcelle et devant le cabinet médical et réfléchit quant à la partie la plus haute côté bourg, ce qui diminuerait le terrain à acheter par la commune. Cette décision sera prise au prochain conseil.

## **- Réhabilitation bâtiment cantine-garderie -**

### **DELIBERATION /demande subvention au titre de la réserve parlementaire**

Considérant qu'il est nécessaire de réhabiliter le bâtiment (ex foyer *mille-club* des années 1960) à usage de cantine, garderie, activités périscolaires et salle de motricité,

Le conseil municipal :

1/ DECIDE de rénover ce bâtiment en effectuant essentiellement des travaux d'isolation pour privilégier les économies d'énergie (passage du fuel à l'électricité), de mise aux normes de la cuisine et des sanitaires et d'accessibilité.

2/ APPROUVE les devis des entreprises Eric Fegines, 56 780.92€ HT, Laurent Bru 9 387.94€ HT, Gérard Guibert 7 756.92 €HT, Albert Denoyer 1 648.82€ HT, et Comptoir des Matiers de Bouche et Hôtellerie 14 029.32€ HT, **soit un montant total de 89 603.92€ HT** ;

3/ SOLLICITE auprès de monsieur le Député Alain Calmette, une subvention, au titre de la réserve parlementaire,

4/ CHARGE le Maire de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015

La règlementation d'évacuation des eaux de lavage du sol sera recherchée

La demande de pose d'un coffret électrique pour ce bâtiment est en cours auprès de ERDF.

**autres :**

- L'évacuation des eaux usées de ce local sera vérifiée
- Le devis de raccordement électrique est en attente

**- Projet d'acquisition du bâtiment de l'ex-quincaillerie :**

La commission des travaux s'est rendue sur le site le samedi 18 avril pour examiner le bâtiment.

Le boucher intéressé, Guibert/Prat, n'a toujours pas donné de réponse, mais un autre boucher est intéressé avec une demande de conditions d'installation.

D'autre part, les banques populaires ont hâte et nous pressent d'une réponse.

**DELIBERATION- Offres de réaménagement de prêts du Crédit agricole Centre France**

Dans le cadre du plan d'économies, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les deux offres de réaménagement de prêts proposées par le Crédit Agricole :

- **Prêt Salle des fêtes :**

**Caractéristiques du prêt avant réaménagement**

- taux actuel : 4.32%
- échéance finale le 15/10/2022
- échéances constantes trimestrielles : 6819.78€
- Montant des intérêts à payer : 28 751.96€

- **Conditions de réaménagement**

- taux : 3.32%
- frais de réaménagement : 200€

- échéance finale le 15/10/2022
- échéances constantes trimestrielles : 6581.93€
- Montant des intérêts à payer : 21 854.14€
- 

**Soit un gain pour la commune de : 6.697,82€ (frais de réaménagement déduit)**

- **Prêt Le Vernassal** :

**Caractéristiques du prêt avant réaménagement**

- taux actuel : 4.45%
- échéance finale le 05/07/2027
- amortissement constant : 3 705.00€
- Montant des intérêts à payer : 48 472.53€

- **Conditions de réaménagement**

- taux : 4.03%
- frais de réaménagement : 200€
- échéance finale le 05/07/2027
- amortissement constant : 3 705.00€
- Montant des intérêts à payer : 43.897,58€

**Soit un gain pour la commune de : 4.374,95€ (frais de réaménagement déduit)**

Le conseil municipal adopte ces propositions et charge Monsieur le Maire de signer les nouveaux contrats correspondants.

**6 - FEC – demande de subvention complémentaire pour la pompe de relevage de la station d'épuration**

La pompe de relevage de la station d'épuration a du être changée en urgence (coût : 3467.90€ TTC),  
 Considérant que le Conseil départemental au titre du FEC, (Fonds d'Equipement des Communes) dispose d'un reliquat mobilisable pour des travaux relatifs à l'eau potable et à l'assainissement, une demande de subvention sera adressée à Monsieur le Président.

**Annulation de la délibération prise sur la séance du 10 avril 2015 donnant autorisation de pilotage du projet éducatif du territoire (PEDT) par la Communauté de Communes du Pays de Montsalvy**

- Cette délibération est annulée au motif que la communauté de communes du pays de Montsalvy n'a pas la compétence requise pour porter ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIÉ PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU CANTAL (SDEC), LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉNERGIE DE LA CORRÈZE (FDEE 19), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU GERS (SDEG), LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIES DU LOT (FDEL), LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT DE LA LOZÈRE (SDEE) ET LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU TARN (SDET) POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET/OU D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE.**

Le Conseil Municipal

Vu le Code de l'Énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de Calvinet a des besoins en matière :

- d'acheminement et de fourniture d'électricité,
- de services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de Calvinet au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Calvinet au groupement de commandes précité pour :
  - o l'acheminement et la fourniture d'électricité ;
  - o la fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés ;
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote

du département ;

- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Calvinet, et ce sans distinction de procédures ;
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes ;
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget ;
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Calvinet.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

**Droit de préférence** : Un courrier récent de Maître Galibert-Prouzet notifie le projet de vente d'une parcelle située à Suc de Cabrol, cadastrée section C, numéro 18. La commune bénéficie d'un droit de préférence comme tous les propriétaires des parcelles contiguës à celle vendue. La parcelle sera visualisée et la décision prise à la prochaine séance.

**Piscine** : Le petit bassin a été nettoyé. Le vidage de l'étang est compliqué car la vanne est cassée, et deux mètres de vase sont accumulés.

**Vestiaires du terrain de sports** : Laurent Bru, électricien, va prochainement changer le tableau électrique.

**Tennis** : Le devis des Tennis Chem Industries pour la régénération du court n° 1 est retenu pour la somme de 3350.00€ HT

**Aire de jeux** : Autour de cette aire il est noté de l'humidité inhabituelle. L'origine sera recherchée.

**Site INTERNET de la commune.** Il est en cours d'élaboration. Le lien du projet sera envoyé à tous les membres du conseil municipal.

**Adhésion à la CUMA de Calvinet** : Elle est en attente des tarifs (tarif forfaitaire + tarif horaire). Décision reportée à la prochaine séance.

**Stations vertes de vacances** : une rencontre avec le délégué général des communes adhérentes est prévue à Calvinet le mercredi 18 mai à 11 heures.

**Cabinet dentaire** : Le docteur Rayet, a cessé son activité à Calvinet et quitte le local début mai. Son bail est à terme au 30 juin 2015.

**Cérémonie du 8 mai** : Elle se déroulera à Calvinet le jour du 8 mai à 11 heures. Les communes de Cassaniouze et Mourjou qui n'organisent pas de cérémonie ce jour là seront invitées.

## **Informations communiquées :**

Il est indiqué que notre captage du Faisan serait cité par un problème phito-sanitaire dans le

rapport d'enquête publique du SDAGE (Adour Garonne). A vérifier.

Le 1<sup>er</sup> juin, ouverture d'un magasin de produits régionaux à l'initiative de Thomas Lissac, dans le local de l'ex-boulangerie qui a fermé fin avril.

La séance est levée à 23 heures.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 5 juin.

Une réunion de la commission Tourisme sera organisée début juin avant la saison touristique.